

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 69 (1933)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉDUCATEUR

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

SOMMAIRE : JEAN DE LA HARPE : *Les difficultés du maître d'école et le milieu dans lequel il exerce sa profession* (suite). — A. CHEVALLEY : *Un livre de lecture attrayant*. — PARTIE PRATIQUE : R. BERGER : *Les ex-libris*. — J. PITHON : *Rédaction : Un couvreur*. — PIERRE CHESSEX : *Variété : Avec les régents de jadis*. — LES LIVRES.

LES DIFFICULTÉS DU MAÎTRE D'ÉCOLE ET LE MILIEU DANS LEQUEL IL EXERCE SA PROFESSION

(Suite)¹

Ensuite les mauvaises têtes, ceux dont on n'obtient rien sont rares ; j'en compte une demi-douzaine dans mon expérience personnelle ; l'immense majorité des enfants est facile à conduire pour qui sait s'y prendre avec eux, mais il y a toutefois certains conseils pratiques qui peuvent être utiles.

Quand on débute dans une classe et si les élèves vous mettent à l'épreuve pour savoir comment vous réagirez, il faut rester très calme, très sûr de soi, ne s'en pas laisser imposer et répondre à la première provocation par un mot cinglant ou une punition modérée ; dès qu'on tient sa classe en main — simple affaire de quelques heures ou de quelques jours — lâcher les rênes, jeter du lest ; avoir comme fierté suprême un minimum de pénalités. Rapidement s'établira une tradition de bonne foi des deux côtés.

En matière de pénalité, éviter les punitions excessives et les punitions bêtes ; témoin ce système idiot qui consiste à faire copier 20, 50 ou 100 fois une phrase du genre de celle-ci : « Je dois être poli envers mes supérieurs. » « Je dois faire mes tâches à la maison », etc. Si la punition s'impose, faire tout son possible pour qu'elle constitue un travail productif, utile au développement de l'élève. Tendre le plus possible à doser la pénalité, car elle n'est efficace que si elle est rare : alors seulement elle frappe l'imagination de l'enfant ; sinon elle devient coutume ; je connais le cas d'élèves qui se résignaient fort bien à subir une ou deux heures d'arrêt par

¹ Voir *Educateur*, N^{os} 13 et 14.

semaine et finissaient par les considérer comme quelque chose de naturel et de normal, comme une partie de l'horaire hebdomadaire ; l'un d'eux me déclarait : « Il y a toujours les vacances où on peut pas avoir les arrêts, là les maîtres doivent bien nous f... la paix. »

Puis évitons d'infliger une punition dans un moment d'irritation, pour ne pas donner à l'enfant l'impression d'injustice ; la punition infligée avec un peu de malice tranquille dans les yeux lui fait beaucoup plus d'effet. Le souci constant de la justice doit primer dans l'application des mesures disciplinaires ; l'enfant est, comme le primitif, d'une extrême sensibilité à l'endroit des actes d'injustice ; beaucoup plus sensible que l'adulte, il est bouleversé par une punition qu'il juge imméritée. Il a de la justice une idée très sommaire, mais souvent très exacte. La marque de l'autorité chez le maître se reconnaît à ces heures périlleuses dans la vie scolaire. L'enfant est, dans ce domaine, généralement de bonne foi ; mais il n'est pas toujours facile de pénétrer son état d'âme... Lorsque j'avais l'impression qu'un élève était choqué par une pénalité, il m'est souvent arrivé de la discuter avec lui, très tranquillement, de lui expliquer sa faute et mes raisons de le punir de telle façon déterminée ; c'est le cas surtout lorsque tel enfant compare sa peine avec celle d'un camarade, qui paraît plus faible relativement à la faute commise. J'ai aussi réalisé parfois certaines erreurs que j'avais involontairement commises et ai pu les réparer à temps. J'ai entre autres tenté l'expérience suivante : demander l'avis de la classe ; or j'ai constaté qu'en moyenne les camarades sont volontiers plus sévères que leur maître à l'égard du délinquant... Cette manière de faire implique que le maître jouisse d'une véritable autorité sur ses élèves, qu'il possède leur confiance et leur affection... Quelle honte y a-t-il à corriger une note, à retirer une punition, à renier un blâme ? Il suffit qu'on le fasse de manière opportune et que cela ne soit point la coutume mais l'exception. Le prestige du maître en sort agrandi.

Du reste rien n'amointrit l'autorité d'un gouvernement comme l'entêtement dans une erreur de notoriété publique. En réalité seuls ceux qui manquent d'autorité sont contraints par leur pusillanimité même à persister dans la voie de l'erreur où l'on a commencé par s'engager à la légère, et cela par crainte de perdre leur seul atout, l'aspect extérieur de l'autorité, l'apparence, suivant le mot fameux de Guillaume II : « Scheinen mehr als sein ».

N'en concluez cependant pas qu'il faille désapprouver néces-

sairement et en toute circonstance tout acte de discipline raide et dur ; il y a des cas extraordinaires. J'insiste sur le mot extraordinaire — où l'on ne doit pas reculer devant une sanction rigoureuse ; à une condition, c'est qu'elle s'applique à des élèves dûment avertis, particulièrement difficiles, avec lesquels on a tout essayé, ou à des actes de révolte ouverte et cynique. Il y a dans les classes des enfants mal nés, sournois, brutaux, qui ont une joie malsaine à nuire au maître comme à leurs camarades plus faibles. Il en est d'autres qui ont le talent de se rendre sympathiques ou drôles à une classe, qui en assument la direction par leur allant et ensuite la tournent contre le maître. Il en est, pire encore, qui sont systématiquement faux jusqu'à la fourberie, qui vivent dans le mensonge comme un poisson dans l'eau.

Dans tous ces cas, l'extrême sévérité peut être nécessaire ; il y a des êtres qu'il faut faire plier, dont il faut à tout prix *briser les résistances* ; mais il convient que l'instituteur, plus à ces heures-là qu'aux autres encore, garde tout son sang-froid et donne l'impression qu'il agit froidement, après réflexion, sans emportement.

Je me rappelle le cas d'un élève que j'avais hérité d'une collègue qu'il avait littéralement rendue malade ; j'étais averti : à la première incartade, il est puni ; à la seconde, troisième, doublé, triplé... cela va bien deux jours : c'était un maniaque de la grimace... Le troisième il recommence de plus belle, toute la classe se tord de rire : je vais chez le directeur qui était dûment renseigné ; on menace la mère d'imposer une expertise psychiatrique au gosse et de s'adresser à l'Etat si elle ne le retire pas dans les 24 heures... ce qui fut fait.

Je pourrais vous en citer plusieurs autres de cette nature ; pas de fausse sentimentalité, ni de brutalité, mais, je le répète, pour un bon maître l'intervention disciplinaire est un fait rare, exceptionnel ; ses gestes, le son de sa voix, ses yeux surtout, l'alternance du sourire, affectueux ou ironique, de la pointe moqueuse, du regard fixe et sévère, etc. Le jeu de tout son être, voilà les grands facteurs de discipline automatique.

II. Le maître d'école, les parents et les autorités.

Si j'oppose nettement les considérations relatives à la conduite d'une classe et celles concernant parents, milieu villageois ou autorités scolaires, c'est qu'elles se réfèrent à des structures sociales complètement différentes. Dans le premier cas, il s'agit d'un type

social défini : le maître est seul de son âge en face d'une jeune bande qu'il a le devoir de conduire et d'éduquer ; dans le second cas, parents, membres de la communauté citadine ou villageoise, autorités scolaires constituent un milieu où le maître est ou un subordonné, vis-à-vis des autorités scolaires notamment, ou un égal, un quelconque personnage ayant sa fonction propre, mais ne possédant aucun droit de supériorité ; il est simplement membre d'une communauté qui lui a confié le soin d'enseigner ses enfants.

Seulement, par le fait que l'élève est l'enfant de résidents locaux, qu'il y a une vie locale sur laquelle réagit la vie scolaire, le maître est bon gré mal gré appelé à supporter les contre-coups de la vie scolaire sur le milieu local ; il ne peut y échapper, et s'il y échappe, c'est qu'il abdique partiellement, qu'il se refuse à supporter les conséquences de son activité professionnelle.

Considérons tout d'abord les *relations de maître à parents* : elles diffèrent beaucoup d'un lieu à l'autre, d'un maître à l'autre et dépendent de conditions générales très variables : vie citadine où le maître vit moins près de la communauté, ou, au contraire, vie de village à laquelle il est inexorablement mêlé ; maître au naturel sociable qui accueille volontiers les figures du dehors ou maître au naturel plus timide et réservé auquel manque une certaine facilité dans l'art des relations, etc.

Ces restrictions faites, on peut tout de même énoncer quelques considérations générales relatives à ce genre de relations.

Avant toute chose, reconnaissons que le point de vue des uns et de l'autre diffère quant à l'enfant. Pour le maître, Pierre, Paul ou Jules sont quelques-uns de ses élèves ; Pierre n'est pas l'unique, ni Paul supérieur à tout le reste, ni Lucie incomparablement douée, ni Emma radieuse de beauté, ce qui est le point de vue des parents ! Il est évident et normal qu'on tienne davantage à l'être issu de votre propre chair qu'à l'enfant du voisin, qu'on lui attribue plus de vertu, de dons et de charme qu'aux autres, qu'on prenne son parti plus passionnément que celui des autres... A quoi sert de prendre des airs de « pure objectivité » quand on couve du regard, qu'on enveloppe d'un radieux amour paternel ou maternel, que parfois on porte littéralement ceux dont la vie est la suite de votre propre existence !

D'où la tendance générale de presque tous les parents, à quelques exceptions près, de s'arroger des droits qu'on pourrait dire « naturels » sur le maître lui-même ; l'instituteur a mis une mauvaise

note à ce paresseux de Jules : la mère se lamente ; l'institutrice, à bout de nerfs, a été un peu vive vis-à-vis de ce turbulent qu'est Louis ; le père vient faire les gros yeux. « Ah ! monsieur le régent, dit l'auteur des jours d'Alfred, mon pauvre gamin a beaucoup trop à faire à la maison », etc... Tout peut devenir sujet de plaintes et de récriminations, d'où la tendance de certains maîtres à considérer les parents comme des ennemis-nés et à s'armer de toute leur bougonnerie comme un hérisson de ses piquants, pour les tenir à distance.

Il faut le reconnaître ; jusque dans les milieux qui passent pour les plus distingués, on se permet devant les enfants des jugements sur les maîtres parfaitement déplacés et très souvent excessifs ou injustes.

Si je voulais céder à mon goût pour la « rosserie », je pourrais m'amuser à vous faire de cruelles caricatures.

Un jour la mère d'un tout terrible vient se plaindre auprès du directeur d'une claque que son « grand trésor » avait reçue d'un maître un peu vif ; elle expose ses doléances, le directeur reste impassible à sa place, elle n'a plus rien à dire ; celui-ci finit par lui demander gravement, avec cette ironie de pierre tombale dont les Neuchâtelois ont le secret : « Est-ce que cette giffle lui a au moins fait mal ?... » L'autre, ahurie de la question, se retira sans mot dire.

Seulement ce n'est qu'un côté de la médaille ; on constate qu'un maître vraiment à la hauteur de sa tâche, peut supprimer presque toutes ces difficultés et avoir avec les parents des relations exquisés ; il peut même, s'il a le goût de « la direction de conscience », devenir celui vers lequel on va requérir appui et aide, comme vers le pasteur ou le médecin. Avez-vous observé vos élèves, cherché à deviner ce qui se passe à la maison par tel mot d'enfant, par telle réaction de joie ou de tristesse ?... Et lorsque dans le silence du cabinet de travail, on reçoit longuement tel père ou telle mère, que l'on va de remarque en remarque, qu'on demande le pourquoi de telle attitude de l'enfant, qu'on écoute avec sympathie leurs doléances, qu'on leur signale tel trait du caractère, telle tare physique, etc... on voit petit à petit sortir les aveux, jaillir les confidences. Que de choses tragiques ou lamentables, que de drames cachés, que de souffrances muettes on voit défiler ! Mais que l'on découvre aussi de beaux bonheurs paisibles comme un jour de septembre ! Petit à petit on devient l'ami, le confident, l'appui

par la vertu même de sa profession de milieux étendus, et lorsque soi-même on doit plonger au plus noir de certains gouffres amers, on voit venir à soi un véritable fleuve de sympathie et de confiance.

Seulement cela suppose un certain niveau moral et intellectuel, des conditions favorables, cette passion de l'homme, ce respect de la personnalité humaine sans lequel toute profession du genre de celle de l'enseignement n'est qu'une duperie.

Quoi qu'il en aille de ce rôle qui peut incomber aux hommes et aux femmes de race, aux maîtres vraiment humains (quoique aujourd'hui « l'humanitarisme » ait passé de mode auprès de certains esprits forts qui copient à la fois Napoléon et Don Quichotte), le maître doit écouter les parents avec bienveillance, acquérir un peu de diplomatie et de doigté et par son attitude même leur imposer ; pourquoi monter tout de suite sur ses grands chevaux ? Fondre comme un taureau sur le mouchoir rouge avec lequel on l'excite pour maîtriser ensuite ce gros niais qui se sera mis dans son tort ? A-t-on commis une erreur ? Admettons-le ! Rappelons-nous que le Vatican lui-même, la seule organisation qui, dans certaines conditions, se réclame d'une infaillibilité que nous, protestants, contestons du reste, limite et compense les inconvénients de ce monopole plein de risques par la prodigieuse diplomatie, diplomatie séculaire de la curie romaine, dont de simples mortels sont incapables, portée à ce niveau de perfection. Et alors quand on a reconnu ses torts, comme on est fort, vigoureux vis-à-vis de ceux des autres, comme on peut tenir tête à l'orage, comme on devient habile à manier l'arme redoutable de l'ironie ! Il y a des cas où, lorsqu'on a tout fait pour ramener la paix, on trouve devant soi un « formidable butor », un être intraitable, dont on ne sait trop « si c'est un juste qui s'abuse ou une buse qui s'ajuste », dont on sent qu'il ne veut pas reconnaître votre droit ni admettre les torts de son enfant coupable, parce que c'est l'enfant dont il est le père, non pour l'enfant lui-même... Alors on aura recours à l'inspecteur si la commission scolaire est par trop impuissante ; on peut encore s'armer d'une froide ténacité dans la réparation du dommage... et l'on se fait respecter !

(A suivre.)

JEAN DE LA HARPE.

MOYENS D'ENSEIGNEMENT

UN LIVRE DE LECTURE ATTRAYANT¹

C'est celui qui présente aux jeunes enfants ce chef-d'œuvre d'émotion et de psychologie : Jean-Christophe.

Louons tout de suite Mme Hélier-Malaurie pour un choix si heureux. Raconté de cette façon-là, l'éveil du sens artistique dans une jeune âme ne peut laisser insensibles nos enfants. J'en ai fait l'expérience : mes petits campagnards ont aimé Jean-Christophe comme un des leurs ; ils l'ont admiré parce qu'ils l'ont confusément senti supérieur à eux-mêmes.

Et je louerai encore Mme Hélier pour sa méthode que je n'ai pu expérimenter, mais qui me paraît complète et vivante. Voyez plutôt :

L'auteur a très habilement fragmenté l'œuvre en chapitres courts. Avec l'autorisation de Romain Rolland, elle a simplifié quelque peu le vocabulaire, le style ou la pensée, mais si adroitement et sans jamais trahir !

Chacun de ces fragments est suivi de cinq groupes d'exercices :

1. *Racontons, comprenons la lecture.* — C'est ici l'élocution au moyen d'un questionnaire basé sur le texte. On fait saisir à l'enfant telle nuance de la pensée qui a pu lui échapper.

2. *Imaginons.* — Après la mémoire, l'imagination. On suggère, on évoque ; on développe, mais en la canalisant, « la folle du logis ».

3. *Parlons un peu de notre propre vie et des souvenirs que cette lecture nous rappelle.* — Entraînement de l'élocution toujours, mais surtout de la sincérité. Encouragement à la comparaison de sa petite vie avec celle de Jean-Christophe, et esquisse d'un jugement.

4. *Apprenons des mots nouveaux.* — Maintenant le vocabulaire intervient ; physionomie et sens du mot, sens exact, grâce au contexte. L'enfant peut jouer en quelque sorte le mot, le rendre vivant par la mimique, pour éviter les mortelles définitions. (Je rappelle qu'il s'agit d'écoliers de 7 à 9 ans.)

5. *Construisons des phrases.* — Voici enfin la partie réservée à la grammaire et à la composition. Admirablement gradués tout au long de l'ouvrage, ces exercices comportent la synthèse comme l'analyse ; on y achève des phrases, met des mots à leur place, substitue un adjectif à un autre, recherche des compléments, imite et construit des propositions.

Tout cela, du reste, Mme Hélier-Malaurie le commente elle-même fort explicitement dans son avant-propos.

Je n'ai pas voulu faire une analyse de ce bel ouvrage, mais seulement le présenter pour le faire connaître, sachant qu'il pourrait se révéler un auxiliaire précieux.

Les nombreux dessins qui l'agrémentent sont remarquables par la fidélité avec laquelle ils illustrent le texte, tout en étant farcis de fantaisie.

Mme Hélier, qui a fait paraître un Cours moyen et supérieur de *Jean-Christophe*, a entièrement réussi dans son entreprise qui était « de mettre à la portée de nos petits des fragments d'une des œuvres les plus puissantes qui soient. »

A. CHEVALLEY.

¹ *Jean-Christophe*, de Romain Rolland, raconté aux enfants par Mme Hélier-Malaurie, directrice d'école. Illustration par Ray-Lambert. Chez Albin Michel, Paris. — *Cours élémentaire de lecture.*

PARTIE PRATIQUE

LES EX-LIBRIS



M^r Louis Curtat.

Les premiers ex-libris étaient presque toujours armoriés et les deux mots « ex-libris » quelquefois remplacés par une devise. (Gravure extraite de l'ouvrage *Les anciens Ex-libris vaudois*, par M. Morton. Editeur Bindschedler, Lausanne.)

s'intéressent aux ex-libris ? Un art nouveau chez nous ? Non pas, puisque durant ces dernières années, on a publié plusieurs ouvrages sur l'*histoire* des ex-libris dans les cantons romands. C'est un art que la mode a négligé longtemps par caprice et qui doit renaître parce que c'est un art charmant, susceptible d'intéresser la jeunesse. Cet art a été cultivé jusque dans les tranchées de la grande guerre. Sous la menace du canon, de jeunes adeptes se sont intéressés nombreux à cet art délicat, si bien qu'en 1919 on a pu réunir un un livre : *Deux cents ex-libris de guerre, cachets, marques, etc.*, livre émouvant qui prouve que, même dans les époques les plus tragiques, l'art ne perd pas ses droits.

Qu'est-ce qu'un ex-libris ?

Les chercheurs qui fouillent les étagères des bouquinistes trouvent souvent des livres dont la feuille de garde ou le premier *plat* (à la face intérieure de la couverture) est orné d'une vignette collée après coup et portant ces mots : *ex-libris*, suivis ou précédés du nom du possesseur des ouvrages.

Ex-libris sont deux mots latins signifiant littéralement *des livres, d'entre*

Il existe dans les arts toute une série de branches qui sont encore *mal connues* et même *inconnues* du grand public. Certaines d'entre elles pourraient devenir rapidement populaires si l'on voulait bien y intéresser la nouvelle génération à l'école déjà.

En entendant parler d'art, beaucoup de gens pensent immédiatement et exclusivement à la grande peinture à l'huile et n'accordent qu'un intérêt très médiocre aux arts qu'on qualifie de « mineurs ». Ce dédain est injuste et montre, au fond, une regrettable étroitesse d'esprit. Les arts mineurs tels que la gravure, la céramique, etc., avec une technique différente, peuvent être aussi bien que la « grande » peinture, une source de joies intenses à qui sait les comprendre.

Combien y a-t-il de personnes, par exemple, qui

les livres. En français, il n'y a pas de formule qui corresponde ; c'est pourquoi nous avons conservé l'expression latine qui est connue d'ailleurs dans le monde entier. L'allemand, qui peut la traduire exactement par : *aus den Büchern*, n'utilise pourtant que la formule latine.

Par extension de sens, le terme d'*ex-libris* a fini par désigner l'ensemble de la vignette. Cette vignette est généralement choisie en rapport avec les goûts du propriétaire du livre ou avec sa profession. C'est donc une manière d'armoiries, mais ici les armoiries sont personnelles et non familiales.

Le seul but de l'*ex-libris* est d'indiquer d'une façon décorative le possesseur des livres afin d'éviter que ceux-ci ne s'égarerent ou ne se perdent. Aujourd'hui, les bibliothèques publiques ont remplacé l'*ex-libris* par le vulgaire sceau ; le but est le même mais la poésie n'y est plus.

La formule *ex-libris* n'est pas indispensable ; la vignette et le nom du propriétaire peuvent suffire à indiquer de quoi il s'agit. On voit aussi quelquefois ce seul titre : *Bibliothèque de...* à côté de la vignette.

Utilité de l'ex-libris.

La première question que posent les personnes que l'on a intéressées à l'héraldique est généralement celle-ci : *Ne pourrais-je pas créer mes propres armoiries ?* Désir tout naturel et bien légitime. Et cependant, quoi qu'on en pense, il y a toujours un peu de prétention, pour un particulier, à se donner des armes qui, cela va sans dire, ne sont pas prises au sérieux !

A ceux qui désirent se créer une marque distinctive nous dirons : « Inventez donc votre *ex-libris*. Personne n'y trouvera à redire, et vous serez libre de le composer sans être gêné par les règles un peu rigides de l'héraldique. »

Et puis, il ne faut pas négliger un avantage important de l'*ex-libris*. Vous connaissez le cas de cet amateur à qui l'on demandait : « Comment peut-on acquérir une bibliothèque aussi riche que la vôtre ? » et qui répondit : « Faites comme moi, empruntez toutes sortes de livres, un peu partout, et ne les rendez jamais ! » Il y a tant d'étourdis qui oublient de rendre les livres empruntés ! Quand tous les ouvrages d'une bibliothèque porteront en grosses lettres imprimées le nom du propriétaire et qu'il ne sera pas possible à l'emprunteur négligent d'ouvrir le bouquin sans que l'*ex-libris* se présente à ses yeux comme un vivant reproche, les « oublis » involontaires deviendront impossibles.

Aperçu historique.

On admet généralement que l'*ex-libris* est originaire d'Allemagne. Les Français eux-mêmes le reconnaissent :

« L'*ex-libris* est par excellence, écrit l'A. B. C. de Paris (juillet 1926) un produit de l'Allemagne, puisque c'est dans ce pays qu'il a pris naissance avant la fin du XV^e siècle. Il a été cultivé là avec plus de succès et même avec plus de passion que chez nous. »

D'autres historiens de l'art ont précisé que l'*ex-libris* a pris naissance en Allemagne vers 1490¹. Mais tout récemment M. Amweg, prof. à l'École cantonale de Porrentruy, a prouvé² que, dès 1464, le chapelain de la Neuveville, Guillaume Grimaître, avait déjà eu l'idée de peindre ses armoiries, complétées

¹ Zur Westen : *Ex-libris*, Bielefeld et Leipzig 1925

² Gustave Amweg : *Les ex-libris de l'ancien évêché de Bâle*. Edition de La Baconnière, 1932.

de ses initiales, sur des feuillets qu'il collait dans ses livres comme marque de propriété.

Il se trouve donc finalement que le berceau de cet art charmant, qui a conquis aujourd'hui le monde entier, doit être cherché *chez nous-mêmes, en Suisse romande*. Quel honneur pour nous et quelle obligation, celle de maintenir une tradition si tôt commencée!

L'histoire de l'ex-libris est un peu celle de la gravure. On l'a d'abord dessiné sur bois, puis sur cuivre. Quand la lithographie fut découverte, on se servit de ce nouveau procédé pour imprimer l'ex-libris, puis on fit des clichés sur zinc.

Aujourd'hui, tous les procédés s'emploient parallèlement; on constate cependant une préférence de plus en plus marquée pour la *gravure au trait* qui s'allie au mieux avec l'aspect des caractères d'imprimerie.

A l'école, nous conseillons vivement le procédé rapide, facile et bon marché de la *linogravure*. Si les bibliophiles font graver leur ex-libris sur zinc, d'après un dessin commandé à un peintre (un cliché sur zinc coûte au minimum 10 fr.), nos élèves peuvent se confectionner un ex-libris *sur lino* qu'ils pourront graver eux-mêmes à l'école.



Fig. 1.

En composant son ex-libris, on choisit un sujet en rapport avec son activité ou ses goûts. Voici par exemple celui du savant vaudois Auguste Forel, qui passa la plus grande partie de sa vie à étudier les fourmis. Ex-libris sobre et de bon goût.

Les sujets des ex-libris.

Les premiers bibliophiles en quête d'une illustration pour leur ex-libris se sont d'abord adressés, tout naturellement, à leurs propres armoiries. Ce fut une règle si générale qu'on a pu écrire récemment chez nous un ouvrage sur *Les anciens ex-libris héraldiques vaudois*¹, dans lequel près de 200 pièces sont décrites et reproduites.

Après 1650, l'ex-libris n'est plus exclusivement héraldique parce que les porteurs d'armoiries, c'est-à-dire la noblesse, *ne sont plus les seuls à avoir le goût du livre*. On voit apparaître plus de fantaisie, des compositions charmantes, des paysages bucoliques par exemple. Le spirituel et licencieux XVIII^e siècle nous donne des compositions d'une liberté souvent très osée, qui reflètent bien les mœurs de l'époque.

Aujourd'hui, les ex-libris n'expriment plus les goûts d'une génération, mais plutôt le goût *personnel* de chaque bibliophile. Un apiculteur choisit une ruche par exemple, un musicien un violon, etc. Le sujet est d'une inépuisable variété. Sitôt après l'invention de la sténographie par Coulon de Thévenot, en 1779, un médecin fit composer deux ex-libris dans lesquels son nom et ses titres furent inscrits en caractères *sténographiques*. Le célèbre myrmécologue Auguste Forel avait placé une fourmi dans son ex-libris. Quelquefois la fantaisie

¹ Par Charles Morton, 1932, Bindschedler, édit., Lausanne.

dépassa les limites du bon goût ; un certain Milsand fit mettre sur le sien, en guise de nom : 1000-100 !!!

Le format de l'ex-libris

peut être très variable. On en voit des rectangulaires, des ronds, des carrés, etc. Toutes les dimensions sont possibles à condition de ne pas dépasser celles du livre que l'ex-libris doit orner. Généralement on les fait rectangulaires et allongés en hauteur. Pour faciliter les collections, on semble adopter aujourd'hui de plus en plus le format 10 cm. × 14 cm., qui est à peu près celui de la carte postale officielle suisse.

L'ex-libris à l'école.

A l'école, l'ex-libris peut constituer le sujet d'une fort intéressante leçon de dessin dont le but ne manquera pas de stimuler les élèves. Ceux-ci, en effet, dessineront *eux-mêmes* leur propre *ex-libris* et, si possible, le graveront sur linoléum. Une leçon sur les ex-libris est donc tout indiquée comme application d'une étude sur la linogravure.

Le maître commence par donner une leçon théorique, telle que nous venons de l'exposer, puis laisse une semaine aux élèves pour que ceux-ci aient le temps de réfléchir sur leur ex-libris, d'en choisir le sujet sans se presser. Un ex-libris, en effet, est dessiné pour la vie ; une fois composé, gravé et enfin collé dans ses livres, il ne peut être changé.

Le sujet ne sera pas imposé à l'élève. Chacun est invité à choisir ce qui lui plaît : un animal, une plante, un paysage aimé, quelque chose qui exprime son goût personnel. Il faut seulement lui recommander de ne pas mettre deux motifs sans rapport l'un avec l'autre *sur le même ex-libris*. Il est absolument nécessaire de conserver une *unité de style*. En imprimant, il ne faudra pas oublier qu'on doit tirer autant d'épreuves qu'on possède de livres et même davantage à cause des échanges d'ex-libris et des achats ultérieurs d'ouvrages. Le linoléum est ensuite remis à l'élève qui le conserve pour un nouveau tirage éventuel.

Les collections d'ex-libris.

Depuis longtemps les ex-libris donnent lieu à des échanges importants entre collectionneurs, comme les timbres-poste. Il existe même, dans plusieurs



Fig. 2.

Projet d'ex-libris destiné à une fillette qui aime beaucoup les fleurs.

pays des *sociétés* qui groupent les collectionneurs, organisent des expositions et publient des revues et des ouvrages sur les ex-libris. En Suisse, l'*Ex-libris Club Basilea*, de Bâle, n'a eu qu'une vie éphémère, mais en revanche d'importants ouvrages sur la matière ont été publiés dernièrement, ce qui montre bien que l'intérêt pour l'ex-libris va croissant chez nous. De grands artistes suisses n'ont pas craint de signer des vignettes qui font l'orgueil des collectionneurs et qui atteignent souvent un prix élevé.

On dit que la plus belle collection d'ex-libris de l'univers est celle du comte de Leiningen-Westerburg ; elle comprend, bien qu'incomplète, plus de 40000 pièces.

Puisque le goût de la collection est si puissant chez tant d'humains, ne serait-il pas possible de l'exercer sur des ex-libris et non seulement sur des timbres-poste ? Ceux qui n'auraient pas les moyens financiers de se faire une collection de tableaux de maîtres se créeraient avec un peu de patience et sans bourse délier, par échange avec des amis ou connaissances, une fort intéressante collection artistique d'ex-libris qui pourrait s'agrandir indéfiniment. Les pièces y seraient naturellement classées par ordre alphabétique et par pays. Pourquoi pas ? Conçoit-on quel stimulant cela constituerait pour la cause du dessin dans notre pays ? Il n'y a pas si longtemps que le Musée historiographique de la Cité, à Lausanne, a pu attirer de très nombreux visiteurs en organisant une exposition d'ex-libris *exclusivement vaudois*.

Quand l'ex-libris sera cultivé aussi à l'école, peut-être un jour pourra-t-on organiser une exposition d'ex-libris d'élèves de la Suisse romande ! Qu'on se mette donc à l'œuvre sans tarder.

R. BERGER.

LEÇONS DE RÉDACTION

VINGT-DEUXIÈME SUJET : « UN COUVREUR »

Lecture

Le couvreur.

Prince des ardoises et grand maître des toits, il se promène en souriant dans le royaume du vertige. Tour ni clocher n'ont de secrets pour lui. Il cabriole où l'hirondelle muse. Et quand il fait sur les gouttières ses rétablissements périlleux, les matous qui s'y risquent à pas prudents en éprouvent une honte confuse. Et tandis qu'il monte à des hauteurs démesurées son œil goguenard arrose en coin les simples humains arrêtés au niveau de la rue, et qui le regardent, figés, avec sur l'échine le petit frisson de la mort. Il ajuste ses longues échelles les unes au bout des autres jusqu'à ce que les derniers barreaux paraissent gros comme des allumettes, et, fourmi obstinée sur l'engin flexible, à mi-hauteur entre deux abîmes, il se balance paisiblement. Quand il est redescendu sur le sol, il n'a rien qui le distingue des autres hommes.

(G. Barbarin : *De la rose à l'artichaut.*)

La fuite.

Il y a une fuite de gaz dans la rue. Les plombiers vont et viennent à sa recherche comme des limiers en éveil.

Des gosses les suivent avec curiosité dans leur quête obstinée et marchent sur la pointe des pieds avec appréhension : « Quel animal va jaillir du sol ? C'est peut-être méchant, une fuite ! »

Décidément c'est là. Le terrassier défonce le sol en douze coups de pic. D'un effort de sa large pelle il rejette les gravats. Il pioche, creuse, fouit ; il pioche, râcle, expulse.

De quart d'heure en quart d'heure il s'enfonce dans le trou, jambes d'abord, torse après. On ne voit plus qu'une tête au ras du sol, par intervalles.

Cette fois, ça y est : on frôle l'ennemi.

Le plombier descend à son tour pour se mesurer avec l'invisible. Il manœuvre une lampe merveilleuse qui lèche, qui siffle et qui mord.

Ce soir les chirurgiens sont partis, trou comblé et fuite guérie. Il ne subsiste du mal de la rue qu'une bosse qui soulève les pavés.

(G. Barbarin : *De la rose à l'artichaut.*)

Vocabulaire

Noms.

Une échelle, les échelons, les barreaux, le vertige, la peur, avoir l'habitude, sans hésitation, du danger, le pan de toit, la pente, le chéneau, le rebord du toit, la faîte, une corde, une ceinture, des espadrilles, la lucarne, une tabatière, la couverture, la charpente, les chevrons, le lambrissage, les lambris, les lattes, les lambourdes, les tuiles, les ardoises, la tôle, l'éternit, de la soudure, le fer à souder, une gouttière, des rivets, des clous, du cuivre, la cape de cheminée, les virevents, les girouettes, le marteau, les tenailles, les cisailles.

Verbes.

Dresser une échelle, monter l'échelle, gravir les échelons, se hisser sur le toit, passer par la lucarne, faire un rétablissement, s'arc-bouter, s'encorder, s'attacher, poser le carton bitumé, clouer les lattes, poser-remplacer les tuiles, clouer les ardoises, la tôle, souder, prendre des précautions, se déplacer prudemment, travailler à genoux, redescendre.

Qualificatifs.

Un métier dangereux, prudent, imprudent, une échelle dressée, un pan incliné — rapide — glissant, une hauteur démesurée — vertigineuse, un toit réparé, une couverture usée — neuve, des tuiles cassées — arrachées, des ardoises fendues, de la tôle galvanisée.

Travail d'élève

Un couvreur sur le toit.

Une pancarte suspendue par un fil au chéneau m'avertit qu'il y a un couvreur sur le toit. Alors prudemment je passe sur l'autre trottoir. A tout moment des tuiles tombent à terre. Il redescend pour prendre son outillage, un pot de peinture, de la tôle.

Il monte sans hésitation. Il arrive. Un rétablissement lui permet de se hisser sur le toit. Je m'éloigne un peu pour l'observer. Il regarde de haut avec mépris le plancher des vaches. Voici un de ses manœuvres qui lui apporte des chéneaux. Il les fixe habilement avec des crochets ; il les vernit en rouge pour empêcher la rouille de les ronger. Il enlève les tuiles cassées, change le carton bitumé. Il change les lattes pourries ; il ajuste les tuiles. Il enlève la tôle autour de la lucarne, en met de la neuve et la soude à l'aide de son fer à souder. Il coupe la tôle autour de la cheminée et la rive. Il travaille avec goût.

Sa caisse à outils en bandoulière, il descend de son échelle prudemment.

JUSTE PITHON.

VARIÉTÉ

AVEC LES « RÉGENTS » DE JADIS

Ici et là, les archives payernoises, en de rares relations parfois difficiles à saisir, livrent quelques mots de l'histoire des « régents » de jadis. Voici quelques passages caractéristiques, relevés, chaque fois qu'il a été possible de le faire avec l'orthographe que le secrétaire du Conseil a bien voulu adopter dans ses procès-verbaux...

A Payerne, au XVI^e... — L'on apprend fort peu de chose, si ce n'est que, le 7 décembre 1560, le Conseil reçoit « un régent pour enseigner l'allemand ». En 1561, nous lisons qu'un « don est fait au régent allemand ». Il faut croire qu'il donnait satisfaction.

Mais l'établissement de ce régent dut probablement susciter bien des critiques et des plaisanteries par derrière le dos de LL. EE., qui voulaient faire « apprendre l'allemand aux anglais de Payerne ! »

Au XVII^e... — On est assez mal renseigné. Mais monsieur l'instituteur, qui professait à Payerne vers 1628, devait parfois faire l'école buissonnière, puisque le secrétaire du Conseil nous apprend que « monsr d'Arnex, Régent d'escholle », devra « estre exhorté de bien rendre son devoir et estre fréquent en l'Escholle... »

Piqué au vif, l'instituteur renvoie la balle (1628) : « Le Régent d'Escholle a aussi requis de mettre ordre et les pères et mères de famille qui ont des enfants capables de recevoir l'instruction, ayant à (les) envoyer plus fréquemment à l'Escholle qu'ils ne le font et leur fournir du papier et (les) livres nécessaires pour leur Instruction... »

Mais les choses se gâtent tout à fait :

Le 8 avril 1629 : « Attouchant monsr Darnex¹, régent, Reconnaissants mesdict honorés Seigneurs le dépérissement de nostre escholle au grand désavantage et perte de la jeunesse et patrie, et le peu de debvoir qu'on y exerce à l'Instruction d'icelle, ont trouvé bon, pour prévenir à plus grand default » d'élire deux conseillers pour surveiller la chose de près.

L'instituteur fut mis à pied... mais trouva une consolation dans la religion. Car, au 3 juillet 1629, je lis cette phrase : « Monsieur Darnex, cy devant Régent en ces lieux et parvenu Pasteur en l'église de Vilarzel... »

Ces Messieurs du Conseil ont maintenant la puce à l'oreille. Ils seront dorénavant plus difficiles dans leur choix :

Une ordonnance de 1629 requiert « qu'il leur plaise, estant question d'eslire quelque régent en ce lieu, d'adviser qu'Iceluy soit doué du Chant des Psaumes, auquel on trouve grand deffault ».

Voilà l'instituteur, outre sa classe, chargé des fonctions de chantre, et astreint à fréquenter régulièrement le service des cultes. Pour peu qu'on le nomme encore partisseur et... secrétaire communal, quand ce n'est pas caissier de la société de laiterie, comme souvent aujourd'hui, sa semaine sera certes bien remplie !...

Mais il faut remplacer M. d'Arnex. Le 6 mai 1629, on élit Josué Saulge,

¹ D'Arnex, Darnex, etc. A cette époque, l'orthographe n'est pas fixée, et le même nom figure sous plusieurs formes différentes.

pour six ans, « régent audict Payerne avecq promesses de tout devoir envers la Jeunesse. »

Le jeune instituteur arrive en hâte de Lausanne pour assumer ses nouvelles fonctions. Mais il est pauvre, et le trajet coûte cher. Alors le Conseil décide, le 26 juin 1629, que l'on « livrera vingt florins au Sr Josué Saulge, nouveau Régent esleu à Payerne, pour conduite de son bagage de Lausanne en ce lieu... »

C'est une époque où il ne fait pas bon voyager. La peste ravage le pays que parcourent des bandes de sans feu ni lieu. Au 4 mai 1630, on trouve ces mots :

« Continuant nostre Dieu estendre sa verge (assavoir la peste) sur nos circonvoysins, spécialement à *Moudon, Yverdon, Orbe* et aultres lieux, considéré la quantité de pauvres et vagabondants qui passent par ce lieu, pour éviter tel mal par l'assistance divine, a esté ordonné que les Jours de Marché, spécialement le Jour de la Foyre, on fermera les petites Portelles, et (on) mettra (des) personnes aux grandes Portes, pour fayre la garde et ne laisser passer ceux qui seront soupçonnés sans faire serment ¹ de (ne) venir de lieux dangereux. Pour les Jours ordinayres de la Septmaine, desjà dès aujourd'hui, on mettra (des) hommes aux Portes par dixaines, Sçavoir aux trois portes chascune deux hommes par Jour ; les deffailants seront chastiés à dix florins de bamps (amende) sans merci. »

Ce n'était pas une vaine promesse. Au 26 du même mois, on apprend que « tous ceux aqui ont esté deffailants à fayre la garde aux Portes ² par commandement à eulx faict, selon l'ordonnance Souveraine, seront reduicts en prison vingt et quatre heures ou payeront chascung dix florins... »

Mais revenons à notre « régent ». Le voilà installé à Payerne. Pendant quelques mois, comme les peuples heureux, il n'a pas d'histoire, ou du moins pas d'histoires avec les autorités !

Soudain le régent se découvre un bien vilain défaut : il « cafarde » ! Oyez seulement :

Le 23 avril 1630 : « Entendue la déclaration du Sr Régent Saulge concernant certain Estranger, avecq lequel parlant en Lattin, Luy dit qu'il n'avait aulcugne crainte de Dieu en ce lieu, et que s'il le voulait croyre, qu'il lui ferait avoir, une condition de six Mille Escus par année soubz l'Evesque de Lausanne. »

Saulge court rapporter l'objet de cette conversation aux membres du Conseil, qui font coffrer l'esprit fort : « Estant tel Estranger rédhuit en prison, pour plusieurs raysons dignes de considération, sera proprement examiné, et cy après selon sur confession admise plus oultre ».

Qu'advint-il de « l'estranger » ? — Je l'ignore. Peut-être subit-il le sort de ce « Benoict Suavert » qui, « ayant la marque du malin » fut remis « entre les mains de la justice et bruslé tout viff » en 1629.

La justice n'est pas douce. Les manaux du Conseil enregistrent à Payerne deux tortures le même mois de l'année 1630 !

¹ Ceux qui voulaient entrer dans laville devaient jurer de ne pas venir d'un lieu où sévissait la peste et de ne pas être atteints personnellement : « Jehan Ratte a esté établi gardien sur la Porte de Broye et interrogera les personnes voulants entrer en la ville s'ils sont pestifférés ou non » (1629). Plus loin : « ...Pour faire prester serment aux passants soubçonnés d'estre pestiférés, et ne leur permettre entrée que tel serment ne soyt faict. » 14. X. 1629.

² Les trois grandes portes étaient celle de *Corcelles*, celle de *Glatigny* et celle de *Broye*.

Une ordonnance du 21 avril 1630 nous renseigne sur le traitement des « régents » d'alors :

« Veue la contribution de ceux du village de Corcelles ¹, concernant la pension d'ung Régent audict lieu pour l'instruction de la Jeunesse, qu'est de deux sacs de messel, ung d'orge, ung d'avoyne et quarante florins en argent annuellement... Mes honorés Seigneurs ont ordonné audict Régent outre ce que devant assavoir, ung muits de Graine, moythié Bled, moythié Orge annuellement, Et un Escu d'argent par Quartemps ² et une Seythorée ³ par année... »

PIERRE CHESSEX.

LES LIVRES

Ad. FERRIÈRE : **Cultiver l'énergie**, 1 volume 12,5 × 20,5 de 120 pages avec illustrations hors texte. Prix : 6 fr. — Editions de L'imprimerie à l'école, à Saint-Paul (Alpes-Maritimes).

M. Ferrière désirerait que l'éducation publique, débordant enfin le cadre étiqué de l'école, prenne en considération les nécessités physiologiques qui permettront un essor nouveau de l'élévation intellectuelle et morale.

Pour cela, il faut initier parents et éducateurs aux thérapeutiques nouvelles qui ont fait leurs preuves, et Ad. Ferrière s'y emploie en donnant d'amples renseignements sur l'institut « Aux naturistes » de M. Vrocho, à Nice.

La santé reconquise, il faut, dit-il, cultiver l'énergie, fondement et condition de tous les succès et du bien social lui-même.

« Lectures populaires », 17, Marterey, Lausanne. — La Société romande des Lectures populaires met en vente, ces jours-ci, deux nouvelles publications : **Eugénie Grandet**, l'admirable roman de Balzac (95 cent.) et **La Bourguignote** (45 cent.), un des plus attachants parmi les récits du conteur neuchâtelois Oscar Huguenin.

Que de gens admirent Balzac de confiance, sans en avoir jamais lu une ligne. Et, d'autre part, que de gens croient faire preuve de supériorité par l'injuste dédain où ils tiennent notre littérature romande, qui sait souvent unir à la solidité morale tant d'observation, de finesse et de malicieuse bonhomie ! Voici deux petits volumes qui aideront à corriger les uns et les autres.

N. B. — On peut devenir membre de la Société des Lectures populaires en payant une cotisation annuelle de 2 fr. au minimum. En ajoutant 3 fr. (prix de faveur), les membres de la Société reçoivent toutes les publications, soit trois volumes de 160 pages et trois brochures de 64 pages, vendues au public respectivement 95 et 45 centimes. S'adresser par simple carte postale au bureau d'expédition, Marterey 17, Lausanne.

¹ *Corcelles* près Payerne n'était jadis pas une commune autonome, mais faisait partie de Payerne.

² Par saison ?

³ Certaine étendue de pré à faucher ou à pâturer.

LIBRAIRIE PAYOT :

Des idées pour vos lectures de vacances.

NOUVEAUTÉS

BAUM, V.	Arrêt de mort	Fr. 3.40
BELLOC, H.	Richelieu	» 5.30
BENOIT, P.	Fort-de-France	» 3.40
BLANCHOD, D ^r F.	La randonnée africaine, . . . relié Fr. 10.—	» 7.50
BORDEAUX, H.	Le cœur de la reine Hortense	» 3.40
BOURGOING, J. de	Le fils de Napoléon	» 7.95
BUCK, P.	Vent d'est, vent d'ouest	» 3.40
BURTON, R. G.	Les mangeurs d'hommes	» 5.30
CHATEAUBRIANT, A. de	La réponse du Seigneur	» 3.40
CHENEVIÈRE, J.	La comtesse de Ségur	» 3.40
COLETTE	La chatte	» 2.75
CURWOOD, J. O.	L'homme de l'Alaska	» 2.75
DAVID-NEEL, A.	Au pays des brigands gentilshommes	» 4.40
DELLY	Ma robe couleur du temps	» 2.75
DEMAISON, A.	Tropique	» 3.40
DUHAMEL, G.	Le notaire du Havre	» 2.75
DU VEUZIT, M.	L'homme de sa vie. — Vers l'unique	» 2.75
FOLEY, Ch.	La grotte du Sphinx	» 2.75
GERBAULT, A.	L'évangile du soleil	» 3.40
GROSS, J.	Notre beau Valais	» 3.50
HILL, capt. G.	Ma vie d'espion	» 4.—
KENNEDY, M.	L'idiote de la famille	» 3.40
LACRETELLE, J. de	Les fiançailles	» 3.40
LIDDELL Hart, capt.	Les guerres décisives de l'histoire	» 4.40
LUDWIG, E.	Lincoln	» 5.50
MARTIN DU GARD, R.	Vieille France	» 2.75
MAUGHAM, S.	Le fugitif	» 3.40
MAURIAC, Fr.	Le mystère Frontenac	» 3.40
MESTRAL-COMBREMONT, J. de	Vies données — vies retrouvées	» 3.—
MONFREID, H. de	La croisière du Hachich	» 3.40
MORAND, P.	Londres	» 3.40
NEMIROWSKY, I.	L'affaire Courilof	» 3.40
OPPENHEIM, Ph.	L'imposteur	» 2.75
PASTORELLI, Fr.	Servitude et grandeur de la maladie	» 3.10
PRÉVOST, M.	Fébronie	» 3.40
RADZIWIŁL, princesse.	Nicolas II	» 4.40
RAMUZ, C. F.	Adam et Eve Fr. 8.— — Une main	» 2.20
RATEL, S.	La maison des Bories	» 3.10
ROLLAND, R.	L'âme enchantée, IV. L'Annonciatrice, 2 vol. à	» 2.75
SMYTHE, F. S.	A la conquête de l'Himalaya	» 7.05
SUARES, A.	Marsiho (Marseille)	» 3.40
TRILBY, T.	Bouboule en Italie	» 2.75
VULLIEMIN, B.	Le drame de la Belle-Escale	» 3.50
WEBB, M.	Sept pour un secret	» 3.40
	La flèche d'or	» 3.50

LUCERNE

est le but des écoles
et sociétés romandes

L'Hôtel-Restaurant Löwengarten
près du monument du Lion et jardin des glaces,

se charge d'excellente manière et très bon marché de toute restauration de voyage.

J. Buchmann, Propr. Tél. 20.339

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

TRAIN SPÉCIAL SUISSE-BELGIQUE du 20 au 27 août 1933.

3 itinéraires à forfait sont prévus.

Renseignements et inscriptions pour ce voyage, de même que pour vos voyages individuels, croisières, etc., auprès des agences

WAGONS-LITS COOK

Montreux : 72, Grand'Rue et Arcades du National.

Lausanne : 9, Grand-Chêne ; 16, Place St-François et Gare.

Genève : 90, rue du Rhône et 4, rue du Mont-Blanc et Gare.

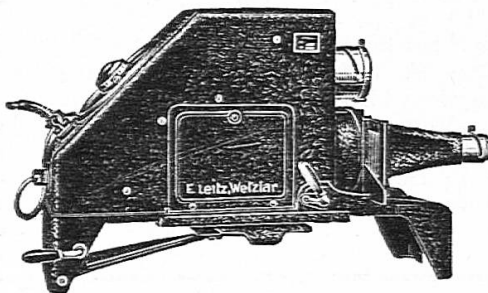
FRIBOURG :

La Ville la plus pittoresque de la Suisse.

Grand Café-Restaurant des Charmettes

Prix spéciaux pour sociétés et écoles. Grandes salles et jardins. Cuisine soignée. Tél. 60. Le nouveau tenancier.

Leitz



Représentants en Suisse

BALE : H. Strübin & Co., Gerbergasse 25
 BERNE : E. F. Büchi Söhne, Spitalgasse 18
 GENÈVE : Marcel Wiegandé, 10, Gd Quai
 LAUSANNE : Margot & Jeannet, 2, Pré-du-Marché
 ZURICH : W. Koch, Obere Bahnhofstr. 11

Epidiascopes

Appareils de projections
d'un emploi universel

Diascopie = Episcopie
Microscopie

Dans toutes les branches de l'enseignement ces epidiascopes sont d'une utilité partout reconnue. Ils facilitent la tâche de l'instituteur et développent l'attention des élèves en rendant les cours plus vivants

Prix très modérés

Emploi très simple

Images très lumineuses

Adaptation directe à toute

« « prise de courant « «

Demandez catalogues :

**Ernst Leitz, Optische Werke
Wetzlar**



L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

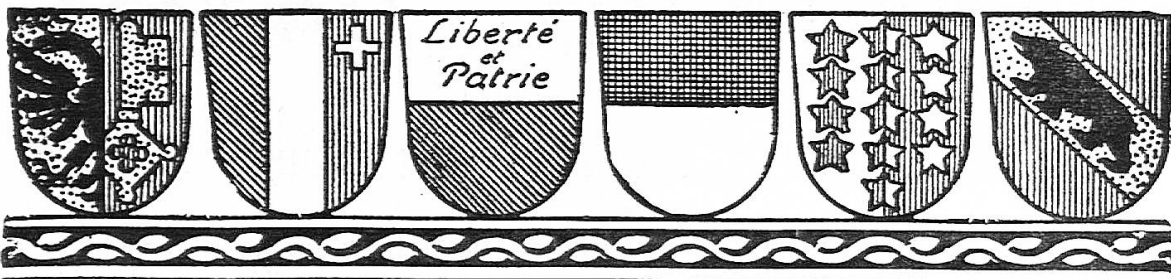
RÉDACTEUR :

ALBERT ROCHAT
CULLY

COMITÉ DE RÉDACTION :

M. CHANTRENS, Territet	H.-L. GÉDET, Neuchâtel
J. MERTENAT, Delémont	H. BAUMARD, Genthod

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}
LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL
VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE



ABONNEMENT : Suisse, 8 fr. Etranger, 10 fr. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse 10 fr. Etranger, 15 fr.
Gérance de l'Éducateur : LIBRAIRIE PAYOT et Cie. Compte de chèques postaux II. 125. Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S. A., Lausanne. et à ses succursales
SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

TOUT POUR L'ÉCOLE

LIVRES ET MATÉRIEL SCOLAIRES

La LIBRAIRIE PAYOT rappelle au personnel enseignant qu'elle peut lui livrer les ouvrages et le matériel scolaire dont il a besoin avec la remise d'usage de 5 % accordée au personnel enseignant, aux établissements scolaires, pensionnats et instituts.

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS

(sous les locaux de la Librairie)

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE